

# Bilan Carbone MOBIL'SPORT

La neutralité carbone est un objectif vital, local comme national et mondial, auquel chacun doit contribuer d'ici 2050 pour maîtriser le changement climatique, favoriser la fertilité et protéger la biodiversité. Certaines activités, même si indispensables, sont fortement émettrices : producteurs et consommateurs doivent faire des efforts de sobriété et d'efficacité pour tendre vers une économie bas carbone.

En 2020, la Fondation RTE a souhaité réaliser pour ses propres besoins un bilan carbone sur les émissions de ses activités de l'année 2019. Pour cela, elle s'est faite accompagner par le cabinet Carbone4. La Fondation RTE a porté une attention particulière à l'estimation des émissions de gaz à effet de serre de son scope 3, c'est-à-dire, s'agissant d'une fondation distributrice, du portefeuille d'associations qu'elle soutient chaque année et qui émettent, de par leurs projets, des gaz à effet de serre.

Ainsi, elle a proposé aux associations volontaires et porteuses d'un enjeu intéressant d'aller plus loin dans la mise en œuvre locale de la stratégie nationale bas carbone en établissant un point de référence à l'aide d'un bilan carbone. Tel a été le choix du Comité du Sport en Milieu Rural Ardèche/Drome qui a souhaité mesurer en 2021 les émissions de gaz à effet de serre, non de l'ensemble de ses activités, mais celle de son projet Mobil'Sport (décrit plus bas). Ce bilan concerne l'année 2019 en raison de la crise sanitaire et de son impact sur l'activité de l'année 2020.

L'objectif est double. D'une part connaître, et donc agir sur les émissions directes et indirectes de toute la chaîne de valeur de son périmètre d'activité. Dans un esprit de responsabilité, la priorité d'une organisation doit être la réduction de ses propres émissions directes et indirectes. D'autre part, identifier des émissions évitées, avec la prudence qui s'attache à cette notion, notamment par la production ou l'offre de solutions et de services bas carbone dont bénéficient à leur tour leurs propres clients ou usagers.

Pour pouvoir présenter une émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, le concept de Mobil'Sport envisage différentes façons d'agir dans la durée sur trois leviers :

- Réduire ses émissions de GES
- Eviter chez ses clients et fournisseurs de nouvelles émissions de GES
- Stocker des GES déjà émis

Ces 2 derniers leviers sont regroupés sous le concept d'« émissions évitées ». Dans le cas de Mobil'sport elles ne concernent que l'évitement de nouvelles émissions chez des tiers.

La méthodologie suivie est celle du « GHG protocol » validée par l'ADEME et mise en œuvre par la Fondation RTE, en suivant la méthode du cabinet d'études Carbone4. A noter que les données ont été fournies par l'association elle-même.

*Frédéric Dohet, Délégué Général de la Fondation RTE*



Plus de **40** sports  
proposés adaptable  
de 3 à 90 ans

Plus de **1650**  
bénéficiaires  
par an

**2** départements  
Drôme & Ardèche

Mobil'Sport

*Le Comité du Sport en Milieu Rural 07/26 est une association loi 1901. Il propose une solution dans l'Ardèche et la Drôme face au manque d'équipement, de matériel et d'encadrement qui constitue un frein à la pratique sportive en milieu rural. Pour y remédier, le projet Mobil'Sport a été développé : un fourgon, une remorque contenant du matériel sportif et un éducateur sportif professionnel se déplacent pour proposer aux habitants des territoires ruraux une prestation sportive identique à celle qu'ils pratiqueraient en salle ou sur un stade.*

*En proposant des activités sportives sur des territoires dépourvus de cette offre, le projet permet de réduire les inégalités territoriales, mais aussi d'atteindre d'autres objectifs d'intérêt général comme améliorer la santé de la population locale ou encore de générer de l'intégration sociale par la création d'événements accessibles à toutes les tranches d'âge.*

*La politique tarifaire est étudiée selon les publics conformément aux objectifs sociaux d'une entreprise de l'ESS. Ce service attire ainsi des personnes qui ne se seraient pas rendu dans le gymnase ou la salle de sport de la ville voisine (en moyenne l'offre est éloignée de 22km). Il améliore la qualité de vie des habitants et l'attractivité de ces communes*

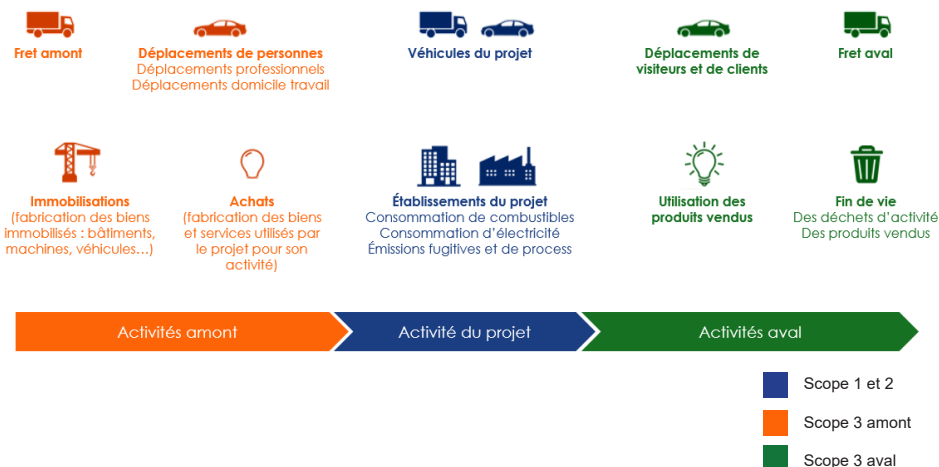
*En le rendant proche, Mobil'Sport facilite et élargit l'accès à ce service d'intérêt général. Ce concept, expérimenté en Ardèche, a été étendu depuis dans 4 autres départements ruraux et de nombreux projets sont prévus dans la perspective des JO 2024. Il s'agit ici d'une mesure d'impact sous l'angle des émissions carbone.*

## Méthodologie

La méthode du bilan carbone permet de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES), directes ou indirectes, d'une organisation, d'une activité ou d'un site.

Développée par l'Ademe, cette méthode se base uniquement sur des données facilement accessibles pour classer les émissions en 3 catégories : le **scope 1** (émissions directes), le **scope 2** (émissions indirectes associées à la consommation d'énergie) et le **scope 3** (autres émissions indirectes).

### Principaux postes d'émissions du Bilan Carbone



## Calcul des émissions de GES de Mobil'Sport

S'agissant de son premier bilan carbone, Le Comité du Sport en Milieu Rural 07/26 a préféré des chiffres approchants mais à l'ordre de grandeur robuste plutôt qu'une méthodologie sophistiquée.

La méthodologie suivie est celle du « **GHG protocol** », validée par l'ADEME et mise en œuvre sous la vérification du cabinet d'études Carbone4.

Le Comité du port en milieu rural 07/26 a d'abord estimé sur la base des activités du projet Mobil'Sport ses émissions annuelles directes, indirectes et induites chez les tiers (scopes 1, 2 et 3).

Le calcul du bilan carbone concerne :

- Les émissions directes de combustions liées aux déplacements du camion Mobil'Sport (scope 1)
- Les émissions indirectes liées à la production de l'électricité consommées dans les bureaux (scope 2)
- Les émissions induites chez les tiers (scope 3) liées à l'achat de matériel, à l'organisation d'événements et aux déplacements indirects qu'ils génèrent.

Toutes les données datent de 2019.

### 01. Achats de matériels et activités de bureaux

Le projet Mobil'Sport est conçu et organisé dans des bureaux qui consomment de l'électricité.

Les émissions indirectes liées à la production d'électricité pour les activités du bureau représente moins d'1% des émissions totales de Mobil'Sport. La superficie du bureau est de 12m<sup>2</sup> et sa consommation annuelle d'électricité est de 289 KWh soit une émission de 12 kgCO<sub>2</sub>e/an (scope 2).

Pour donner vie au projet et proposer la pratique de multiples sports, du matériel sportif a dû être acheté (scope 3).

L'achat de matériel sportif est le premier poste d'émission du projet Mobil'Sport, même après amortissement des émissions associées sur 5 et 10 ans respectivement. En effet, cela représente près de la moitié des émissions totales annualisées du projet soit 3700 kgCO<sub>2</sub>e.

Ceci s'explique par :

- la quantité de matériel neuf acheté en une seule fois pour un budget de 20 000€,
- mais aussi par le fait qu'il soit majoritairement composé de plastique (80%) et de métal (20%)



## 02. Déplacements générés

Le projet Mobil'Sport génère des déplacements. Les déplacements directs du camion Mobil'Sport pour se rendre dans les villages (scope 1) mais aussi des déplacements indirects qui concernent les professionnels et les bénéficiaires du service offert par Mobil'Sport (scope 3).

Concernant les déplacements réalisés avec le camion Mobil'Sport, ils représentent 41% des émissions totales du projet. On constate qu'ils sont au nombre de 157 par an avec en moyenne 94 km parcourus par trajet, ce qui représente une émission annuelle de 3124 kgCO<sub>2</sub>e (scope 1).

Le reste des déplacements générant des émissions sont des déplacements professionnels des moniteurs salariés (trajet domicile – travail de 48km en voiture ou en bus) et représentent 771 kgCO<sub>2</sub>e/ans soit 10% des émissions totales du projet (scope 3).

Se rendant au plus près de ses bénéficiaires, ces derniers, souvent habitants du village, se rendent pour la quasi-totalité à pied vers l'évènement sportif organisé par Mobil'Sport n'émettant ainsi aucun gaz à effet de serre.

## 03. Analyse par scope

En analysant le bilan carbone par scope, on observe que le scope 1 représente 41% des émissions du projet tandis que le scope 3 représente 59%. Les émissions du projet Mobil'Sport sont donc majoritairement indirectes.

Ainsi, les émissions consolidées de gaz à effet de serre représentent 7613 kgCO<sub>2</sub>e/an pour 157 rassemblements sportifs et 1650 participants. S'agissant d'une activité effectuée presque 1 jour sur 2, ces émissions sont relativement modestes. Pour mémoire, chaque français émet 12 t CO<sub>2</sub>e chaque année.

Esquisse du bilan annuel 2019 de Mobil'Sport	
Emissions annualisées scope 1	3 124 kg CO <sub>2</sub> e
Emissions annualisées scope 2	17 kg CO <sub>2</sub> e
Emissions annualisées scope 3	4 476 kg CO <sub>2</sub> e
<b>Emissions totales annualisées</b>	<b>7 618 kg CO<sub>2</sub>e</b>
Emissions évitées annualisées	15 536 kg CO <sub>2</sub> e

### En bref

**Le scope 1  
représente  
41% des émissions  
du projet**

**Le scope 3  
représente  
59% des émissions  
du projet**

**7 618 kgCO<sub>2</sub>e/an  
pour 157  
rassemblements  
sportifs  
et 1 650  
participants**

**Le facteur  
d'émission d'un  
véhicule à essence  
est de 214 g de CO<sub>2</sub>  
par km et  
par personne**

## émissions consolidées de GES

# 7 618 kgCO<sub>2</sub>e

pour 157 rassemblements sportifs et 1650 participants par an

### 04. Les émissions évitées

D'après l'expérience ardéchoise, qui devra être complétée par celle des autres départements, en l'absence de l'offre Mobil'Sport, seul 25% des bénéficiaires se rendrait dans la ville la plus proche (en moyenne à 22km) disposant des équipements et animateurs nécessaires.

Ainsi, pour évaluer les émissions évitées par le concept Mobil'Sport, on considère un **scénario de référence** dans lequel l'objectif est que 100% des 1 650 bénéficiaires actuels du concept fasse du sport. En l'absence de Mobil'Sport, ces derniers seraient dans l'obligation de se rendre dans une infrastructure sportive en réalisant un trajet de 44km en moyenne aller-retour en voiture émettant ainsi 15 536 kgCO<sub>2</sub>e/an. Notons que le facteur d'émission d'un déplacement en voiture à essence par personne par kilomètre est de 214gCO<sub>2</sub>e.

Même s'il n'est pas question de réaliser un solde net entre les émissions émises par le projet et celles qu'il évite, en comparant le scénario Mobil'Sport avec le scénario de référence choisi, on constate que les émissions évitées grâce au projet représentent le double des émissions émises par celui-ci.

### 05. Autres solutions

Il est évidemment possible de mettre en place d'autres solutions pour faire baisser l'empreinte carbone des personnes souhaitant pratiquer un sport dans une infrastructure statique dédiée, comme le covoiturage ou la mise en place de transports en commun avec des dispositions tarifaires adaptées.

Néanmoins, le service que propose Mobil'Sport n'est pas entièrement substituable. En effet, au-delà des émissions évitées, il est source d'autres bénéfices à caractère sociaux :

- l'animation locale qui renforce l'attractivité du territoire rural,
- un gain de temps et de convivialité en évitant aux habitants des villages dans lesquels le fourgon passe de se déplacer vers des infrastructures sportives urbaines
- l'amélioration de la santé de la population locale par la fréquentation régulière et adaptée de l'exercice physique

PART DES ÉMISSIONS DU PROJET MOBIL'SPORT PAR POSTE D'ÉMISSION

■ Emissions de combustion ■ Achats ■ Déplacements professionnels

